****

 NOVEMBRE 2018.

Le Dcod le monde de ce mois sort des arcanes du temps l’un des articles parus le 18 mai 2001 dans *La Libre Belgique*. Ce jour-là, Amnesty avait 40 ans! Et *La Libre* demandait à Pierre Sané, alors secrétaire général de l’organisation, de faire un bref constat de l’état des droits humains dans le monde.

Aujourd’hui, 17 ans plus tard, et alors que le mouvement prépare de nombreuses célébrations du 70e anniversaire de la DUDH, la lecture de cet article ouvre des portes et des fenêtres à la réflexion!

Le temps de réunion étant précieux en novembre, ce Dcod est court, très court...

|  |
| --- |
| Afin de les partager aux membres de vos groupes, les DcoD le monde sont facilement accessibles et téléchargeables sur [www.amnesty.be/intranet](http://www.amnesty.be/intranet). |

QUAND AMNESTY AVAIT 40 ANS...

Interview de Pierre Sané, parue dans *La Libre Belgique*, le 28 mai 2001

**« La mondialisation doit être humanisée et régulée »**

***Pour Pierre Sané, le combat des libertés est quasiment gagné, malgré quelques dinosaures comme la Chine. Reste à présent celui de l’égalité, grand défi du 21e siècle et… d’Amnesty.***

**Depuis 40 ans, beaucoup a été fait en faveur des droits de l’homme. Et pourtant les violations demeurent extrêmement nombreuses.**

Je ne suis pas certain qu’il y ait plus de violations qu’avant. Mais nous en sommes plus rapidement informés. Cette information diffusée par différents vecteurs (médias, ONG, etc.) ne signifie pas nécessairement une aggravation des violations. Mais, il est vrai que des problèmes subsistent.

Toutefois, l’enracinement, l’expansion et la consolidation des ONG de défense des droits humains, partout dans le monde, sont encourageants. De plus, la récente création des deux tribunaux pénaux internationaux sur l’ex-Yougoslavie et le Rwanda concrétisent l’importance de cette justice internationale. Cela dit, les États agiront toujours au mieux de leurs intérêts. Notre rôle est de leur dire qu’ils ne seront pas bien servis par une pratique de violations des droits de l’homme.

Amnesty est très impliquée dans l’éducation à l’école, mais également au sein de la police, de la gendarmerie et de l’armée. À condition qu’il y ait un corolaire immédiat : la lutte contre l’impunité.

**Quel type de lobbying mène Amnesty International, par exemple, pour convaincre les États de ratifier le statut de la Cour pénale internationale (CPI), créée à Rome en 1998 et qui doit obtenir 60 ratifications pour entrer en action ?**

La CPI a déjà reçu quelque 30 ratifications. D’après nos pronostics et ceux de l’ONU, le total des 60 sera atteint vers la fin 2002. La mise en place de cette Cour pénale internationale pourrait avoir lieu en 2003. Cette rapidité est un exploit, malgré l’opposition militante des États-Unis et de la Chine, notamment.

Ce succès sera aussi à mettre au crédit des 800 ONG qui se sont alliées au projet de la CPI. Kofi Annan, secrétaire général de l’ONU, l’a dit très justement : « Quand il y a une alliance entre des États progressistes, des ONG et le système de l’ONU, on avance ! »

**On se préoccupe à juste titre que l’ex-président Milosevic soit livré au TPI de La Haye qui l’a inculpé, en 1999, de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité, mais on s’émeut trop peu de 400 exécutions capitales en Chine depuis début avril, de la peine de mort dans certains États américains et de l’application de la loi islamique en Arabie Saoudite ou des tueries en Algérie. Cette politique du « deux poids deux mesures », prouve bien que les droits de l’homme ne sont pas encore universels.**

L’universalité, l’interdépendance et l’indivisibilité des droits de l’homme ont été affirmées par les États lors de la conférence de Vienne, en 1993. Cela dit, il y a une différence entre la primauté du droit et les intérêts nationaux stratégiques. Je suis persuadé que de mon vivant, je verrai l’abolition universelle de la peine de mort. Depuis 20 ans, chaque année, 3 pays l’abolissent. Sur les 190 États membres de l’ONU, 110 l’ont supprimée. À ce jour, 5 États représentent 85 pc des exécutions capitales avec en tête la Chine, puis l’Arabie Saoudite, l’Iran, l’Irak et les États-Unis.

La peine de mort ne figure pas dans le statut des deux TPI ni dans le celui de la Cour pénale internationale alors qu’ils sont chargés de juger les crimes les plus graves : crimes de guerre, crimes contre l’humanité et génocide.

Dès que l’abolition de la peine de mort sera totale aux États-Unis, les pays récalcitrants suivront, j’en suis convaincu.

En ce qui concerne l’Algérie, dès 1992, Amnesty International a milité pour l’envoi d’une commission internationale d’enquête sur les violations des droits de l’homme, mais sans succès. La responsabilité en incombe aux grandes puissances qui sont aveuglées par le pétrole et le gaz algériens et qui sont favorables aux thèses de la hiérarchie militaire selon lesquelles le pire danger pour le pays est la dégringolade dans l’islamisme. La Tunisie a agi de même : sous prétexte de menaces islamistes, elle oblige la communauté internationale à s’accommoder du déni de liberté de tout un peuple. Cela étant, la Chine, l’Arabie Saoudite ont, elles aussi, toujours réussi à être épargnées par les grandes puissances.

**Quels sont les défis futurs pour Amnesty International ?**

Le combat pour les libertés est quasiment gagné, malgré les dinosaures comme la Chine. C’est gagné grâce à la Chute du mur de Berlin, l’expansion du capitalisme et de la mondialisation qui, tous deux, ont besoin de libertés pour croître. En effet, le développement de la liberté d’expression permet une croissance des médias ; la liberté de mouvement favorise les transports, etc. Dans cette mesure, on peut affirmer que les plus restrictifs aux flux migratoires ne sont certainement pas les compagnies aériennes ! Le capitalisme est donc un allié puissant pour répandre les droits de l’homme et les libertés.

Par contre, en ce qui concerne l’égalité, c’est autre chose. Et le défi du 21e siècle réside là pour Amnesty : le combat en faveur des droits socioéconomiques (droit à la santé, à l’éducation, au travail, etc.) que nous devons inclure dans notre mandat. Notre objectif est donc que tous les États ratifient les conventions et les pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et politiques (1968) ; qu’ils les intègrent dans leurs législations nationales ; qu’il y ait poursuite et réparation en cas de violation de ces droits.

À cet égard, la défaite des multinationales pharmaceutiques en Afrique du Sud est une victoire pour les ONG et la légitimité des droits sociaux et économiques. En août 2001, le conseil d’Amnesty International décidera s’il s’engage dans ce combat et modifie son mandat. Certains parmi nous s’y opposent, car AI ne dispose ni des ressources ni de l’expertise nécessaire et qu’il y a risque de dispersion. Ce n’est pas mon avis : la mondialisation doit être humanisée et régulée par un régime de protection des droits humains sociaux et économiques qui sont déjà contenus dans la déclaration universelle de 1948.

Entretien par Geneviève Delaunoy